



Conseil Communal
de Gimel

Le 5 décembre 2016

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 2 décembre 2016

Présidence : Monsieur Alain Bussard, Président

Le Conseil communal de Gimel,

- Vu le préavis municipal n° 11-2016 « budget 2017 »
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter le budget 2017 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 2 décembre 2016

Le Président

Alain Bussard



La secrétaire

Melissa Gonçalves

Conformément aux articles 110 ss LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage des décisions du Conseil communal.